Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 035-213501224-20261008-D2026_095-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huitième jour du mois d'octobre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, M. LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory (à partir de 20h20), M. DESCHAMPS Kévin (à partir de 20H45), Mme EBRARD Hélène, M. TOUTANT Argan, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, M. ECLIMONT Pascal.

Absents excusés : Mme PIEDVACHE Malory (jusque 20h20) donne pouvoir Mme TULASNE Vanessa, M. DESCHAMPS Kévin (jusque 20h45), Mme JOUET Laura donne pouvoir à M. DESCHAMPS Kévin (à partir de 20h45, heure d'arrivée de M. DESCHANPS Kévin), M. JOUANNE Thierry donne pouvoir à M. GAUTIER Patrick, Mme VITIS Sandrine donne pouvoir à Mme PICCO Danièle.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

DÉLIBÉRATION N°
2026/095

Date de la convocation et d'affichage :
02/10/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	16	19	19

OBJET : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (SDE 35) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR DES TRAVAUX AU LIEU-DIT LA GOLIVENAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine,

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit à intervenir entre la commune et le SDE 35,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, bâtiments, sécurité » du 15 juillet 2026,

Monsieur Frédéric LEDUC, Adjoint à l'urbanisme (dont l'environnement), aux travaux, aux bâtiments et à la sécurité présente au conseil municipal un projet de convention portant mise à disposition de terrain du domaine public communal au lieu-dit La Golivenais, afin d'implanter un poste de transformation de courant électrique de type PRCS et le réseau public qui lui est rattaché, conformément à la convention et au plan joint.

La mise à disposition est consentie pour la période correspondant à celle de la durée de l'exploitation des ouvrages.

Monsieur Frédéric LEDUC stipule que le passage par le lieu-dit la Sauvagère est strictement interdit aux véhicules de chantier.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 035-213501224-20261008-D2026_095-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leurs pouvoirs,

- **VALIDE la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain du domaine public de la commune au lieu-dit la Golivenais au SDE35, conformément à la convention et au plan joint.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme LEGRAND

MAIRIE de la GOUESNIÈRE
St-Marcan

La secrétaire de séance,
Mme LE MAREC-FOURY Audrey

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.